



# Du neuf dans nos cimetières

Une information de Gianni Galluzzo, Bourgmestre  
Et Barbara Osselaer, Echevine des Cimetières  
Avec le soutien du Collège communal

# La nature s'invite dans nos cimetières

A l'approche de la Toussaint, nos cimetières communaux vont connaître un regain de fréquentation. L'occasion de rappeler les démarches entreprises par la Ville et les obligations qui incombent aux citoyens. Par suite de **l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques** dans les espaces publics, notre Commune a développé une gestion différenciée dans ses cimetières afin de faciliter le travail du personnel communal dans ces espaces presque entièrement minéralisés tout en respectant la mémoire des défunts.

La **végétalisation** progressive des cimetières est apparue comme une évidence car elle permet le développement de la biodiversité dans ces espaces stériles sans pour autant demander plus de moyens humains qu'auparavant, grâce à l'instauration d'une gestion différenciée.



Il s'agit là d'un **processus long et complexe**, puisque chaque cimetière est unique et comporte certaines particularités. Différentes contraintes s'imposent aux services communaux, mettant ainsi à l'épreuve leur imagination.

Par ailleurs, la rémanence des pesticides dans le sol ne permet pas à la végétation de se développer de manière uniforme, ce qui peut donner au cimetière un aspect négligé pendant plusieurs années et renforce ainsi la réticence de nombreuses personnes à cette nouvelle gestion qu'ils voient comme une offense envers nos aïeux.

Des **panneaux** de communication ont ainsi été placés dans les cimetières communaux afin d'expliquer le processus de végétalisation des cimetières et convaincre les personnes les plus réticentes du bienfondé de cette démarche.

Face aux nombreuses plaintes reçues par les communes ayant mis en place la végétalisation de leurs cimetières, La Région wallonne, via le « Réseau Wallonie Nature », a créé le label "**Cimetière Nature**" afin de légitimer cette nouvelle méthode de gestion des cimetières et soutenir les communes face aux critiques. Le concept de ce label vise à rendre plus agréable et accueillant les cimetières végétalisés au plus grand plaisir des visiteurs, de la faune et de la flore locales tout en préservant l'Environnement.

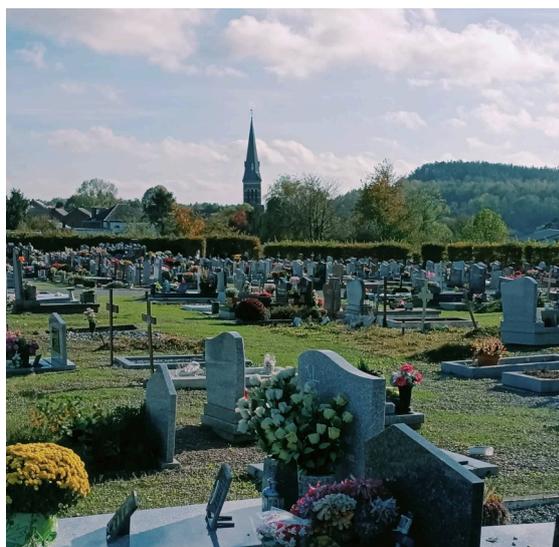
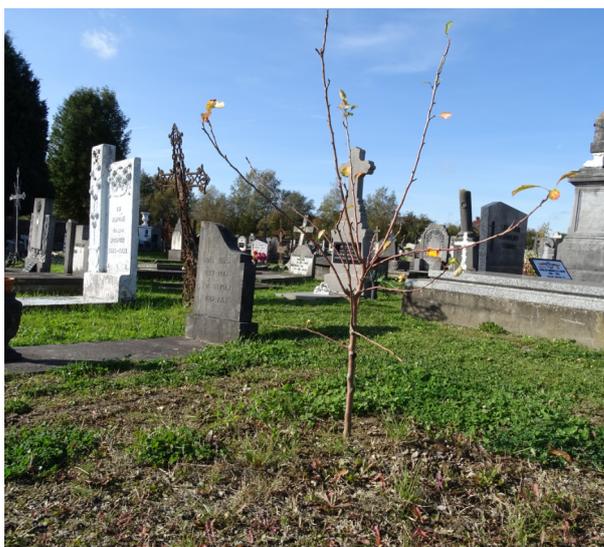
CIMETIÈRE  
nature 



En invitant la nature à prendre place dans les cimetières, la Ville participe à la densification du maillage vert global, au développement du potentiel d'accueil de la vie sauvage, à la prise en compte de la biodiversité au cœur même de l'activité humaine, à la préservation de la santé des citoyens et au respect de l'environnement.

Nous pouvons déjà compter quelques objectifs atteints dans le cadre de notre demande de labellisation qui a été validée pour le cimetière de Leernes.

Le respect de la législation en la matière et la mise à disposition de conteneurs de tris avec information adéquate en sont des exemples.



## L'entretien des sépultures vous incombe

Au début de cette année, nous avons donc entamé la végétalisation de nos cimetières communaux. Ces espaces verts, respectueux de la nature et de la santé, offrent un cadre plus propice au recueillement.

Les avantages du cimetière nature sont nombreux : On évite l'utilisation de produits chimiques, la pollution de l'eau et des sols, on favorise la biodiversité, on facilite l'entretien et on offre un environnement plus sain où tout le monde est gagnant.

Néanmoins, nous souhaitons rappeler **l'article 73 du Règlement Communal** relatif aux funérailles et sépultures à savoir ; l'entretien et la réparation des sépultures incombent aux familles, aux proches, ou à toute autre personne intéressée.

Nous sommes conscients que les conditions climatiques particulières de l'été dernier ont favorisé l'émergence de chardons et autres nuisibles qui parasitent les parcelles vertes. Une sépulture propre est une marque de respect envers vos défunts. Pensez-y !

### Tombes affichées pour renouvellement de concession et défaut d'entretien:

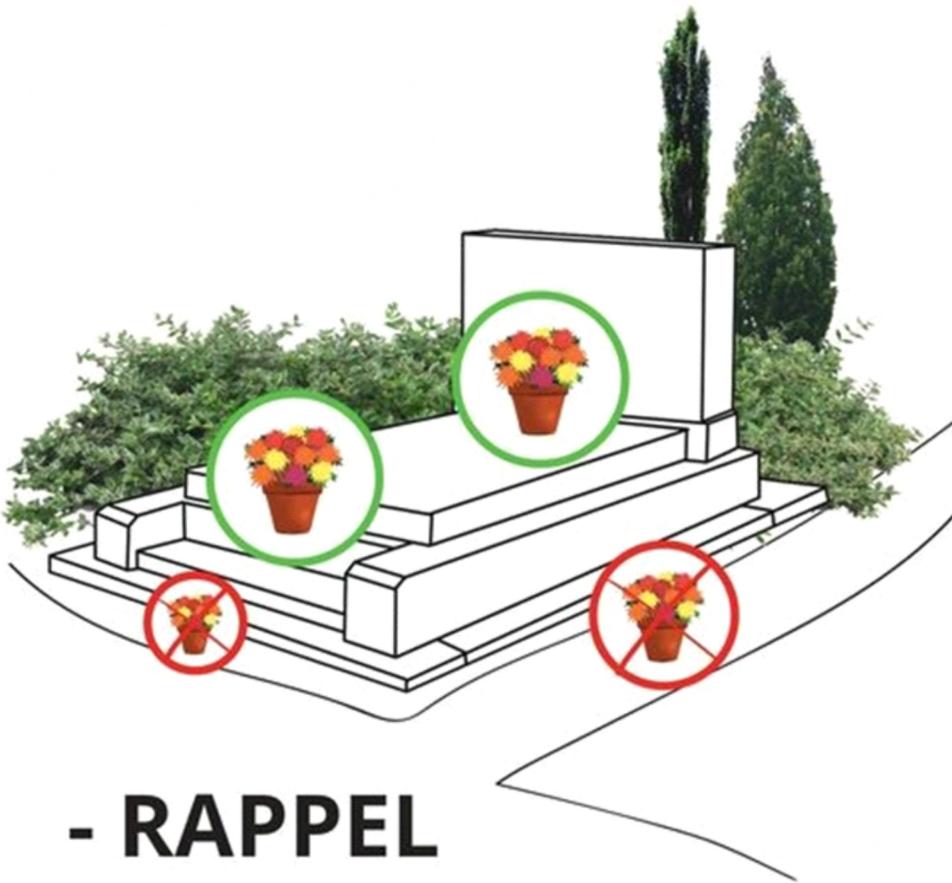
Les personnes qui souhaitent conserver leur concession doivent se faire connaître auprès du Département Citoyenneté (Etat-Civil).  
Les formulaires sont disponibles auprès des fossoyeurs.



**AG**

L'interdiction d'utiliser des herbicides, des détergents chimiques (javel, white spirit, vinaigre...), des fongicides, herbicides ou moussicides, repris sous l'appellation de « produits phytosanitaires », s'applique également aux particuliers en ce qui concerne les cimetières.

**Nous vous conseillons d'utiliser du savon noir, du savon de Marseille ou d'opter pour un recouvrement avec des plantes indigènes et/ou mellifères.**



## - RAPPEL

Conformément aux articles 68 et 72 du Règlement communal sur les funérailles et sépultures adopté par le Conseil Communal en sa séance du 28 novembre 2019, nous vous rappelons que **les plantations doivent être placées dans la zone affectée à chaque sépulture** de manière à ne jamais empiéter sur le terrain voisin.

Elles doivent toujours être disposées de façon à **ne pas gêner le passage**, être régulièrement entretenues et **ne peuvent dépasser une hauteur de 60 cm**.

Le non-respect de ces dispositions implique que les plantes seront élaguées ou abattues aux frais des ayants droit sans réquisition du Bourgmestre ou de son délégué.

Les végétaux ne peuvent encombrer les allées ni entraver le passage par leur développement.

**Du 15 octobre au 1er décembre** uniquement, il est autorisé de placer des pots de fleurs devant les sépultures, dans l'allée. A défaut, elles seront posées sur la sépulture par le fossoyeur ou le service technique communal.

Aucune plantation ligneuse ou arbustive n'est permise dans l'enceinte des cimetières, sauf à l'initiative de l'Administration communale.



# Un label pour le cimetière de Leernes

En avril 2020, le Collège communal a décidé d'introduire une demande de labellisation de **niveau 1** pour le cimetière de Leernes. Nous sommes fiers d'avoir reçu ce label.

Une convention est signée avec le Service Public de Wallonie dans le cadre du Réseau Wallonie Nature.

Ce dernier a pour objectif d'améliorer le potentiel d'accueil de la vie sauvage partout où c'est possible et par chaque acteur de terrain dans le cadre de ses activités.



Une formation à la gestion écologique des cimetières est prévue pour le personnel communal concerné.

Une cellule communale impliquant représentants politiques et citoyens pour la gestion de ce label sera aussi créée.

D'autres collaborations avec le PCDN et l'Accueil temps libres sont envisagées pour la fabrication et l'installation d'infrastructures d'accueil telles que: hôtels à insectes, nichoirs, espaces pour hérissons.



# Le cimetière de Forchies réaménagé

A Forchies, différents aménagements verts ont également été pensés.

L' équipe des fossoyeurs, avec l'aide des ouvriers du Département des travaux ont, par exemple, conçu un petit étang à côté de l'une des entrées du cimetière. Des abris pour les chauves-souris et des perchoirs pour les chouettes sont aussi prévus.



**Le cimetière de Fontaine n'est pas oublié.** Nous y poursuivons la démarche végétale ainsi que dans l'ensemble des cimetières de l'entité.

Nous vous invitons à respecter ce travail de végétalisation.